**REPUBLIQUE FRANCAISE**
*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche*
*Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière, Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne*

235/2023

# Arrêté municipal portant réglementation temporaire de circulation sur chaussée rétrécie du 16/10/2023 au 12/01/2024 pour des travaux d'effacement des réseaux du RD 107 vers le lieudit Les Petites Moutonnières – Le Theil-sur-Huisne 61260 Val au Perche

**Le Maire de Val-au-Perche ;**
**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités modifiée ;
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;
**Vu** le Code de la Route ;
**Vu** le Code Pénal et notamment son article R 610-5 ;
**Vu** le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route ;
**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ;
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifiée et complétée ;
**Vu** la demande de travaux effectuée le 19 septembre 2023 par M. Lefebvre Corentin, entreprise GTCA, 61000 Alençon

**Considérant que** pour assurer la sécurité des usagers et pour effectuer des travaux d'effacement des réseaux, dans le chemin communal menant de la RD 107 vers le lieudit Les Petites Moutonnières, sur la commune déléguée de Le Theil-sur-Huisne, il est nécessaire de règlementer la circulation.

**ARRETE :**

**Article 1er :** La circulation s'effectuera sur chaussée rétrécie, du 16 octobre 2023 au 12 janvier 2024, dans le chemin communal menant de la RD 107 vers le lieudit Les Petites Moutonnières, commune déléguée du Theil-sur-Huisne.

**Article 2 :** Les prescriptions de l'article 1 seront matérialisées par une signalisation conforme à la règlementation en vigueur. La mise en place de la signalisation sera assurée par l'entreprise GTCA.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Val-au-Perche.

**Article 4 :**
Monsieur le Maire de la commune de Val-au-Perche, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Bellême, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 26 septembre 2023

Sébastien THIROUARD,

Maire

COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE

Le Maire :
- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Publié le : 26/09/2023

# La Carte

Commune du Parc naturel régional du Perche

Saint-Cyr-la-Rosière Gémages
Saint-Cyr-la-Rosière
Préaux-du-Perche
ELLÊME

Bois de Gémages
Bellevue
Le Houx
Les Bouleaux
Château Neuf
Les Bruyères
La Rougerie
La Haute Rougerie
La Bouvinerie
La Motte au Loup
Cormier
Circuit des Manoirs et Traditions
D 107
L'Auberdière
Château d'eau
Les Pelouses
La Boulaie
Les Rigales
Vieux Pont
L'Hermitière
D 636
Le Sablon
Les Petites Moutonnières
La Bellangerie
Ruisseau de l'Étang
Étang Louis
Le Clos Fontaine
Les Moutonnières
186 m
Tronas
La Petite Rigotière
Hameau du Chêne Vert
Le Chailloué
Bois du Tertre
Bois de la Bretèche
Le Chêne Vert
Coq Hardi
Montcorbin
La Liarde
La Rachée
Ravine
Le Petit Sablons
Le Champ Léonard
Le Nouveau Monde
Bois le Roy
Ruisseau Bouillon
Les Hayes
Le Parc de l' Étang Bouillon
L'Étang Bouillon
Bel Air
Les Vaux Mignons
Bois de la Billette
La Rachée
Le Buisson du Four
La Petite Bruyère
La Billette
La Verronnière
Le Champ des Ronces
La Petite Pommeraie
Le Champ du Carrefour
Ruisseau de Ravine
Durbois
Ruisseau de la Beauvalière
Le Tertre Binet
La Pommeraie
La Poultière
Le Beau Verger
La Boderie
Le Tertre Rouge
La Verrerie
Le Pont Andreux
Les Fraîches
La Crochetière
Les Petits Vaux
Bois de la Prousterie
Les Marquetières
Les Hêtres
Les Grands
La Même
Courtoulin
La Croix
La Prousterie
Ginkgo biloba

## Index des lieux-dits


| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Beau Verger (Le) | D4 | Champ Bourdon | D5 | Loges (Les Hautes) | D4 | Rachée (La) | D3 |
| Bel Air | D4 | Champ des Ronces (Le) | D3 | Logettes (Les) | D5 | Rigales (Les) | B2 |
| Bellangerie (La) | C2 | Champ du Carrefour (Le) | D2 | Lorrière | E4 | | |
| | | | D4-5 | | | Tertre Binet (Le) | D4 |